

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la Licence professionnelle
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen de la Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens, pour l'année universitaire 2024/2025, est composé comme suit :

Semestres 5 et 6 et délivrance de la Licence

<u>Présidente du jury</u>	DARMOIS Basile	MCF
<u>Vice-présidente</u>	DE CET BERTIN Cécile	MCF
<u>Membres titulaires</u>	CADIOU Jean-Francois	Intervenant extérieur
	DUPUY Laurence	Enseignante contractuelle Langues
<u>Membres suppléants</u>	GALLIOU-SCANVION Anne-Marie	MCF
	KERROUALT Yves	Intervenant extérieur

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 30 octobre 2024
Pour Le Président de l'Université,
P/d La Vice-Présidente formation en charge de la CFVU




Hélène COUTHON